AGRIJURA
SECTION VALLÉE DE DELÉMONT

NOTES - Rencontre Section Vallée de Delémont ; 6 décembre 2022

9h30, Pierreberg Courcelon

Présents : Selon liste de présence disponible auprès d'AgriJura
Excusé-e-s :

Les documents présentés se trouvent sur : https://www.agrijura.ch/sections-regionales

Ordre du jour

1. Introduction par le président de section
2. Infos AgriJura
3. Infos ECR
4. Infos FRIJ
5. Infos ENV : plan spécial périmètre réservé aux eaux
6. Infos écoréseaux
7. Divers
8. Smart farming

1. Introduction par le président de la section

Le président ouvre la rencontre et salue les personnes présentes. Il revient sur les activités de la section en 2022. La section a été particulièrement active pour les 125 ans de l'USP en plantant les pommes de terre qui ont permis la confection du plus grand rösti du monde. La section a aussi organisé la sortie des membres d'AgriJura le 8 novembre dernier à Orges dans le canton de Vaud. La section organisera la journée des portes ouvertes à la ferme le dimanche 4 juin.

2. Infos AgriJura

François Monin apporte les salutations d'AgriJura et donne les informations suivantes :

Inflation et prix à la production. Hausse d'un milliard de franc des coûts de production pour l'agriculture en une année.
Initiative élevage. Score net et balayage de l'initiative à plus de 72% dans le Jura. Merci à tous les agriculteurs pour leur engagement.
Budget 2023 de la Confédération. Pas de coupes et 3 demandes d'augmentation. La prime du soutien à l'élevage sera maintenue. Une hausse du budget de 3,9 mio est demandée pour la promotion des races d'animaux de rentes suisse menacées (ordonnances 2022).
Initiative biodiversité. En traitement dans les chambres fédérales. Le contre-projet prévoit 17% du territoire suisse en surface dédiée à la biodiversité.
Politique agricole. PA22+ renvoyée. Nouvel agenda : suite aux initiatives, un train d'ordonnances entre en vigueur en 2023, 2024. Des assouplissements ont été annoncés cet automne par le Conseil fédéral (baisse de la contribution à la sécurité alimentaire de 200.- au lieu de 300.-, système de production prévus pour une année et non quatre). Un mini-paquet d'ordonnances est prévu pour 2025 et une refonte de la politique agricoles est prévue pour 2030.
Pénuries d'énergie. Plan en 4 phases prévu par la confédération. Phase 1 : appels à la population à économiser l'électricité (respect facultatif). Phase 2 : restrictions de la consommation : interdiction d'utiliser des appareils non indispensables et énergivores (enseignes lumineuses, escalators, etc.). Phase 3 : contingentement pour les gros consommateurs (plus de 100 000 kWh). La phase 4 est le délestage cyclique dans les réseaux électriques. Si la pénurie arrive en phase 4, cela peut avoir de graves conséquences sur l'agriculture, principalement sur la production avicole et les robots de traite.

Finances cantonales. Le canton du Jura doit économiser au moins 35 millions et a prévu un plan équilibre. Coupes démesurées ! Sur un total de 1,4 millions proposés par la GVT sur l'économie publique, 650'000.- touchent l'agriculture (200'000.- touchant aux améliorations structurelles et 450'000.- à l'élevage avec la suppression du soutien aux marchés de bétail). L'agriculture est consciente que nous devrons fournir un effort mais n'acceptera pas de coupes disproportionnées.
FarmX. Outil à utiliser pour le partage de machines.
Emploi. Marché de l'emploi agricole est très tendu. Une augmentation de salaire de 2% est prévue dans le contrat-type agricole.
Le projet réfugié dans l'agriculture est actuellement stoppé car l'AJAM ne peut plus fournir de réfugiés.
La filiale Terrentraide vivote car difficile de trouver des dépanneurs, faudrait-il travailler avec Maschinen Ring ou employer un dépanneur agricole à l'année ?
Stratégie Lait 2023. Marchés du lait porteurs à l'horizon 2030. Le but de la stratégie est de maintenir le nombre de producteurs et les quantités produites.
Communication de base. Nouvelle marque « Paysannes et paysans suisses ». Divers projets au Jura (portes ouvertes à la ferme, foire du Jura, char au marché concours, pommes de terre en ville de Delémont, soutien des concerts de Christophe Meyer).
Fonctionnement AgriJura. Organisation nouvelle depuis 2020.

Discussions :
Dominique Erard demande pourquoi une retenue du 2 centimes de plus est prévue pour IP Lait ?
Réponse de François Monin : le marché de la protéine est tendu, mais les raisons exactes ne sont pas connues par AgriJura qui demande des explications supplémentaires à IP Lait.
Manfred Scheurer relève qu'il est important de continuer à se battre pour le prix du lait.

3. Infos ECR

Pierre Frund apporte les salutations d'ECR et donne les informations suivantes :
Il rappelle les mesures qu'ECR peut soutenir par des crédits ou des financements :

- Construction rurale (mesures constructives et non-constructives).
- Mesures concernant la réalisation d'objectifs écologiques (places de lavage…)
- Mesures d'accompagnement social (prêts destinés à la conversion de dettes coûtant intérêts)
- Aides à l'investissement pour les constructions et les projets de développement régional

Il y a entre 50 et 60 dossiers par année. Les montants des crédits d'investissement avoisinent les 10 millions par année.
Depuis 1979, l'agriculture jurassienne a investi près d'un milliard et demi, sans compter les objets non-subventionnés.

Modifications de l'Ordonnance sur les améliorations structurelles à partir du 1er janvier 2023 :

- Il n'y a plus de **limite de fortune** pour les mesures environnementales ;
- La durée minimale du bail de 6 ans pour **l'achat de l'exploitation en fermage** est levée. Durée minimale du bail : **1 an ;**
- **A partir de la zone de montagne III**, la taille de l'exploitation requise est fixée à **0,60 UMOS** afin d'assurer l'exploitation de ces régions ;
- En cas de **mesures collectives**, au moins **deux des unités concernées** doivent avoir une taille d'exploitation de **0,60 UMOS** ou plus ;
- Prêt au titre d'aide initiale : L'aide initiale doit être remboursée au plus tard après **14 ans**. Des aides initiales supérieures à **270'000.-** peuvent également être accordées ;
- Pour les **crédits d'investissement (CI), le montant minimal** de remboursement est supprimé.

Prochain grand défi : le budget cantonal. On espère entre 4 et 5 millions pour 2023 entre les contributions cantonales et fédérales. Le chef de département a demandé de faire une priorisation des moyens pour les améliorations structurelles. Le Gvt prévoit de réduire les contributions cantonales dans le plan équilibre. Plusieurs adaptations devront se faire.

Autres défis :

- Evolution des coûts de construction à la hausse => financement et supportablité
- Evolution du climat (p. ex. Irrigation ? Isolation étables ?)
- Budgets JU et CH pour les améliorations structurelles
- Développement des projets d'investissement avec création de valeur ajoutée et diversification des productions ainsi que des activités dans l'agriculture
- Améliorer la qualité de vie des familles agricoles (charge et rationalisation du travail) avec un projet d'investissement
- Exigences supplémentaires OFAG => restriction de l'accessibilité aux aides à l'investissement (fonds propres, exigence de formation, etc.)
- Financement des reprises des entreprises agricoles hors du cadre familial par des jeunes formés dans la région
- Maintenir un endettement raisonnable de l'agriculture jurassienne

Discussions :
Félix Zeugin : Si le canton du Jura donne moins de subvention, est ce que la part fédérale va descendre ? Réponse de Pierre Frund : oui, la part fédérale est liée à la part cantonale. Pour les crédits d'investissement, si le canton met 1.-, la CH met 1.-. Il y a suffisamment de projets dans le Jura pour dépenser toute l'enveloppe.

4. Infos FRI

Claude-Alain Baume apporte les salutations de la FRI et donnes les informations suivantes :

Formation. La formation agricole et le métier reste attractif avec un nombre de personnes en formation importante, malgré parfois la morosité que l'on peut ressentir dans le milieu agricole. Chaque apprenti utilise son propre ordinateur en classe. Le brevet de la paysanne est redynamisé depuis quelques années.
Formation continue. Offre renouvelée avec 70 cours.
Projet Interreg SPAD. Système de production agricole durable. Objectif, adaptation au changement climatique. Agroprix prévu en 2023 pour valoriser ces projets.
CEDD. Collaboration entre l'université de Neuchâtel et la FRI. Projet qui associe l'agriculture dans une démarche académique. But : nourrir les échanges et les liens. Parler de politique agroalimentaire et non de politique agricole. Thématiques prioritaires : changements, agroécologie, autonomie des agriculteurs.
Conférence publique du 8 novembre : voir la présentation de Bernard Lehmann sur le site de la FRI.
Mise en valeur des données comptables. Revenu horaire moyen, ordre de grandeur de 34.- en plaine, plus faible en montagne (env 20.-). Grandes différences entre les exploitations, certains sont très bas.
Modification de l'OPD 2023. Séances en juin 2023 pour annoncer les changements. La FRI a développé un site internet pour simuler les impacts financiers et faciliter le choix des mesures.
Remises d'exploitation hors cadre familial. Possibilité prévue de toucher des crédits d'investissement de 50% de la valeur du prix du marché pour l'achat de fermes si un fermage d'une année a été fait.
Périmètre réservé aux eaux. Un système d'arbre décisionnel sera mis à disposition par la FRI.

5. Infos ENV

Laurent Gogniat apporte les salutations de l'ENV et les informations sur le périmètre réservé aux eaux.

Il rappelle que plusieurs séances d'information avaient eu lieu concernant le PRE. Les derniers recours ont été levé cette année par le TF.
Le PRE est entré en vigueur le 22 septembre dernier. *« Les mesures d'extensification … seront mises en place par les exploitants agricoles dans les meilleurs délais, mais au plus tard au début de l'année civile qui suit la date de l'entrée en force de l'approbation du plan spécial par le Gouvernement (prise en compte de la planification agricole et des cultures déjà initiées) ».*
La PRE devra être en vigueur dès 2023, excepté pour les terres ouvertes semées en 2022 ou le délai est 2024.
Le PRE est visible sur le site Géoportail SIT-Jura Il est prévu d'ajouter le PRE sur ACORDA.
PRE bleu, avec contraintes. PREa brun, contraintes non applicable, pas de contraintes agricoles.

Exigences du PRE en zone agricole :

- Pas de produits phytosanitaires*
- Pas d'engrais/pas de fumure
- Pas de labour
- Surfaces de promotion de la biodiversité à annoncer (Prairie riveraine, Surface à litière, Berge boisée, Haie, Bosquet champêtre, Prairie extensive, Pâturage extensif, Pâturage boisé).

Laurent Gogniat rappelle que le boisement autour des cours d'eau est important, à la suite des chaleurs extrêmes estivales. L'OFEV pourrait entrer en matière pour un financement des boisements.

Discussions :
Les agriculteurs font la remarque que le boisement a été enlevé sur la Birse et que le cours d'eau a été élargi. C'est pour cela que l'eau du cours d'eau devient plus chaude.
Laurent Gogniat rappelle que la qualité biologique du cours d'eau est nettement meilleure actuellement et que le boisement est replanté.

On remarque qu'il n'y a aucun respect de la population envers les SPB aux alentours de cours d'eau. Il y a beaucoup de promeneurs avec chiens et des vélos.

Thomas Stettler : Sur le PRE : la 852 berge boisée ne peut pas prendre toute la longueur du PRE sur 18,5m (max 6m de bande herbeuse). Il est obligé de mettre une 611 prairie extensive donc de séparer les parcelles. Il y a moins de contributions sur la prairie extensive car elle ne peut pas atteindre la qualité. Il gagne donc nettement moins sur la partie qui n'a pas la QII. Il demande que la QII soit automatiquement donnée dans le PRE pour que les agriculteurs perdent moins d'argent.

➔ Il faut demander à l'OFAG d'adapter les SPB au PRE

6. Infos écoréseaux

Luc Scherrer nous donne les informations concernant les écoréseaux.

Il rappelle que les séances d'information n'ont pas eu lieu mais que les infos sont données lors des rencontres annuelles.
AgriJura gère deux réseaux dans la Vallée. Il y a une bonne participation à ces réseaux. En revanche, il y a encore des zones déficitaires à combler et le taux de parcelles avec la qualité écologique est encore à améliorer.
Concernant les jachères, il rappelle que le suivi est important. Les contributions permettent de rémunérer le travail.

Surfaces de promotion de la biodiversité, une seule référence : www.agrinatur.ch Il n'y a pas les informations spécifiques concernant les réseaux mais toutes les autres infos concernant les SPB.
Céréales clairsemées, contribution réseau dès 2023 sur l'ensemble du Jura.
PRE. Arbre décisionnel.

Discussions :
Les surfaces avec chardons et rumex ne devraient pas toucher de contributions.
Réponse de Dominique Erard : beaucoup de surfaces envahies ont été contrôlées et les contributions ne sont pas données et les surfaces sortent de la SAU. En revanche, l'agriculteur n'a ensuite pas l'obligation d'arracher les mauvaises herbes étant donné que sa surface n'est plus dans la SAU.

Chardons : certains chardons ne sont pas mauvais et il faudrait en laisser une partie pour les papillons (par exemple carline). Les agriculteurs ne connaissent pas forcément les différences. Lus Scherrer prend note de la remarque et met volontiers un cours en place dans ce sens.

Céréales clairsemées : comment désherber ? Le désherbage chimique est possible et le désherbage mécanique est limité dans le temps.

Traitements plante par plante avec Ecorobotix, pour l'instant non autorisé. La demande est en cours à l'OFAG qui tarde à répondre.

7. Divers

Dominique Erard apporte les salutations de l'AJAPI. Il rappelle les nouvelles exigences PER, dont notamment l'exigence d'atteindre 1 point lors des traitements pour la dérive et le ruissellement. Pour les pompes à traiter de plus de 400 litres, un système de rinçage automatique est obligatoire.

Nicolas Pape salue l'assemblée au nom du comité d'AgriJura. Il remercie particulièrement l'engagement des familles paysannes en faveur de la campagne contre l'initiative élevage.

8. Smart Farming

Présentation de Louis Mazeau. Documents sous : https://www.agrijura.ch/sectiondelemont

Prise de note, Marc Kury